

Séance du lundi 12 mars 2012
Date de Convocation : mardi 6 mars 2012
Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2012.03.17 - Participation financière de la Ville de Bourg-en-Bresse pour la construction du
boulodrome d'agglomération**

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Pascal BORGO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Huguette PEISSET, Véronique ROCHE

Excusés ayant donné procuration :

Nadia OULED SALEM à Nicole BARREAU, Benjamin ZIZIEMSKY à Alain BONTEMPS, Patrick BLANCSUBE à Michel FONTAINE, Sylviane CHENE à Guillaume LACROIX, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Véronique COLLET à Françoise BOZON, Christian PORRIN à Monique DUTHU, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT, Caroline ROHRHURST à Denise DARBON

Absents :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : Pascal BORGO

EXPOSE

Rappel du contexte

Compte-tenu de l'absence d'un équipement dédié à la pratique du sport boules sur Bourg-en-Bresse, une convention était passée avec la SOGEPEA pour l'utilisation pendant la période hivernale du hall A de Ainterexpo, la Ville de Bourg-en-Bresse versant une participation financière en fonction du nombre de jours d'utilisation.

Dans le cadre de son programme de réalisation d'équipements d'agglomération, Bourg-en-Bresse Agglomération a souhaité réaliser un boulodrome permettant d'accueillir l'ensemble des pratiquants du Secteur Bouliste Bressan (n°4) qui regroupe 670 licenciés, majoritairement issus des communes de l'agglomération.

Motivation et opportunité de la décision

Le projet sous maîtrise d'ouvrage Bourg-en-Bresse Agglomération fait ressortir un coût prévisionnel de 2,216 millions d'euros HT pour une aire sportive de 12 jeux avec gradins permanents, hall d'accueil, espace de convivialité, vestiaires, sanitaires. Cet équipement accueillera également les bureaux du Comité Bouliste Départemental.

Financements externes attendus: Etat (CNDS) : 250 000 Euros
Région Rhône-Alpes : 232 469 Euros
Conseil Général : 150 000 Euros
et une participation du comité bouliste pour leurs locaux de 200 000 Euros

En continuité des budgets historiquement consacrés par la Ville au financement des pratiques boulistes, il est proposé de verser à Bourg-en-Bresse Agglomération une subvention d'équipement de 350 000 Euros, étalée sur une durée de 5 années, à raison de 70 000 Euros par an à compter de l'année 2013, compte-tenu du nombre important de pratiquants burgiens qui bénéficieront de cet équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'avis de la commission des Sports et des finances dans leur réunions respectives du 21 février et du 1er mars 2012

A L'UNANIMITE 42 voix

APPROUVE le financement du boudrome par une subvention d'un montant total de 350 000 € à verser par montant annuel de 70 000 € pendant 5 ans.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute convention relative à ce subventionnement.

Impacts financiers

La dépense correspondante, évaluée à 350 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire à chacun des 5 budgets (2013 à 2017 inclus) pour une somme de 70 000 €, chapitre 204 « subventions d'équipement versées » article 204151 « groupement de rattachement ».

Pour ampliation,
Pour le Maire
et par délégation

Acte reçu le 15 mars 2012
par la Préfecture de l'Ain,
Notifié ou publié conformément à la réglementation
le 20 mars 2012

Pour le Maire
et par délégation,